

CONCOURS EXTERNE 2018

**Adjoint Technique Recherche et
Formation P2C
BAP G**

Etablissement d'affectation	D.S.D.E.N. de l'Indre-et-Loire – 37000 TOURS
Intitulé du poste	Opérateur logistique – « Conducteur de véhicules »
Missions principales, raison d'être ou finalité du poste	Assurer la conduite du véhicule de l'IA-DASEN et veiller à son entretien Participer en fonction de l'emploi du temps aux tâches de logistique de la DSDEN
Contexte et spécificité	Ponctualité Forte disponibilité Discrétion Courtoisie, tenue vestimentaire correcte Sens du service public Loyauté, neutralité, respect de la confidentialité Réactivité et bonne compréhension des consignes
Contraintes	Horaires flexibles selon les contraintes et les déplacements du DASEN Amplitudes horaires importantes Travail exceptionnel possible samedis, dimanches et jours fériés
Activités principales	Conduire l'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'éducation Nationale (IA-DASEN) de l'Indre-et-Loire dans des conditions de sécurité optimales, en adaptant l'itinéraire et le temps de trajet aux circonstances locales (trafic, conditions météorologiques) pour garantir sa ponctualité Entretien de deux véhicules de la DSDEN 37 : s'assurer du bon état de fonctionnement mécanique des véhicules et organiser leur entretien courant, procéder au nettoyage intérieur et extérieur régulier et tenir un carnet de bord Assurer le port de bagages, d'objets ou de courrier
Activités associées	Participation à la maintenance et à l'entretien du bâtiment et des espaces extérieurs Aide au service du courrier Mise en ligne de la revue de presse départementale
Profil du poste (Compétences requises)	Titulaire du permis A, B, C, D et E ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis (diplôme professionnel de niveau IV ou V) Maîtrise du code de la route et conduite routière irréprochable Etre en capacité d'utiliser les agendas électroniques et les GPS, recherches de trajets via internet Connaissance technique des véhicules automobiles Bonne expression orale
Conditions d'accès	La nomination est subordonnée à un test psychotechnique et à un examen médical dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique